

MINISTERE DE L'INTERIEUR

DIRECTION GENERALE  
DE LA  
POLICE NATIONALE

CADRE RESERVE A L'EXAMINATEUR

NOTE QCM : .....

Session du \_\_\_\_\_

Pour la commission de surveillance  
(Deux membres)

PARTIE A ENCOLLER

Nom et Prénoms : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Affectation : .....

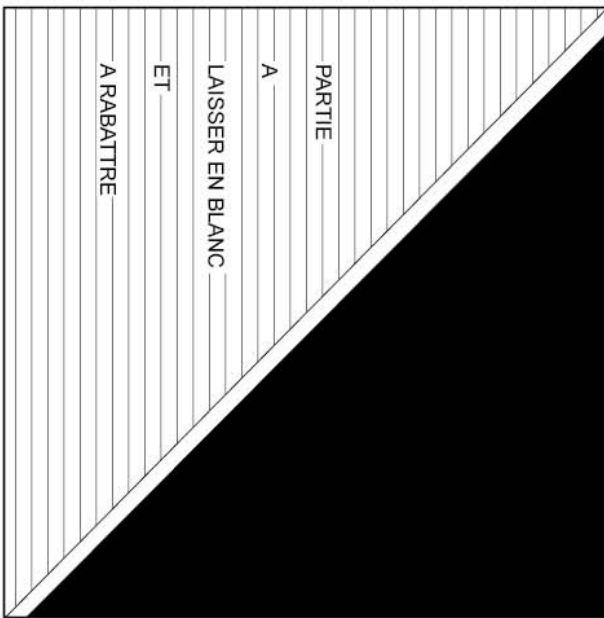
PARTIE A ENCOLLER

**OP-VAP**

**VOIE D'ACCES PROFESSIONNELLE**  
**AU CORPS DE COMMANDEMENT**  
**DE LA POLICE NATIONALE**

**QUESTIONNAIRE A CHOIX MULTIPLE**  
**durée 3H00**

Durant cette épreuve de trois heures, vous composerez sur le sujet d'étude de cas à orientation professionnelle et répondrez au questionnaire à choix multiple, en gérant le temps à votre convenance.



## AVERTISSEMENT

Ce questionnaire à choix multiple comporte 80 questions auxquelles il vous appartient de répondre en mettant une croix (X), à l'exclusion de tout autre signe (ce qui entraînera la note de 0 à la question), dans la case correspondant à la réponse choisie.

Chaque question a une seule bonne réponse.

Votre attention est attirée sur le fait que :

- vous devez obligatoirement utiliser un stylo à bille à encre bleue ou noire non effaçable et conserver la même couleur durant toute l'épreuve ;
- l'absence de coche de la réponse attendue, constitue **une réponse inexacte** ;
- la question sera notée 0 en cas de rature, d'utilisation de correcteur (blanc ou effaceur) ou de crayon de papier.
- en cas d'erreur ou si vous souhaitez modifier votre réponse : vous ne devez pas raturer. Vous devez utiliser la colonne repentir (colonne de droite). **Dans ce cas, seule cette colonne sera prise en compte.**

**NB.** : les 60 premières questions sont notées sur 1/2 point ; les 20 dernières sont notées sur 1 point. L'épreuve est notée sur 50 points.

EXEMPLE D'UTILISATION DE LA COLONNE DE REPENTIR			Colonne de repentir
	A		
X	B		
	C		X
	D		

La **COLONNE DE REPENTIR** (colonne de droite) n'est à utiliser que si vous estimez vous être trompé dans votre réponse. Vous ne devez ni **barrer** ni **raturer** dans cette colonne.

## VAP OFFICIER 2018

### QUESTIONNAIRE A CHOIX MULTIPLE

(noté sur 50)



#### DEBUT DU QCM

	<b>1 -</b>	<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le directeur général de la police nationale est :</b>	Colonne de repentir
	<b>A</b>	Bruno DALLES	
	<b>B</b>	Eric MORVAN	
	<b>C</b>	Pascal LALLE	
	<b>D</b>	Jean-Marc FALCONE	

	<b>2 -</b>	<b>Au sujet du fichier national automatisé des auteurs d'infractions terroristes (FIJAIT), il est vrai :</b>	Colonne de repentir
	<b>A</b>	qu'il a été créé en 2012	
	<b>B</b>	qu'il contient les noms des individus auteurs d'actes terroristes, mais aussi de provocation directe à l'acte terroriste et d'apologie du terrorisme	
	<b>C</b>	que tout individu inscrit au FIJAIT est également inscrit au FPR	
	<b>D</b>	que les mineurs ne peuvent pas y être inscrit	

	<b>3 -</b>	<b>La direction centrale du recrutement et de la formation de la police nationale :</b>	Colonne de repentir
	<b>A</b>	est le nouveau nom de la direction des ressources et des compétences de la police nationale	
	<b>B</b>	est exclusivement regroupée sur le site de Lognes	
	<b>C</b>	traite de l'ensemble de la problématique « temps de travail » au sein du ministère de l'Intérieur	
	<b>D</b>	est composée d'un état-major et de 4 sous directions	

	<b>4 -</b>	<b>L'acronyme UPIVC signifie :</b>	Colonne de repentir
	<b>A</b>	unité de pilotage des interventions contre les violences civiles	
	<b>B</b>	unité police d'intervention contre les vols et cambriolages	
	<b>C</b>	unité de pilotage des interventions pour les victimes civiles	
	<b>D</b>	unité police d'identification des victimes de catastrophes	

	<b>5 -</b>	<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le ministre de l'Intérieur est :</b>	Colonne de repentir
	<b>A</b>	Gérard COLLOMB	
	<b>B</b>	Bruno LE ROUX	
	<b>C</b>	Bernard CAZENEUVE	
	<b>D</b>	Jean-Marie LE GUEN	

	<b>6 -</b>	<b>Un mandat de recherche :</b>	Colonne de repentir
	<b>A</b>	peut être délivré contre une personne mise en examen	
	<b>B</b>	peut être notifié et exécuté par un OPJ ou un APJ	
	<b>C</b>	n'est pas soumis aux heures légales d'introduction dans un domicile	
	<b>D</b>	permet à l'OPJ de placer la personne découverte en retenue judiciaire uniquement	

	<b>7 -</b>	<b>En France, l'état d'urgence :</b>	Colonne de repentir
	<b>A</b>	a été prolongé jusqu'au 1 <sup>er</sup> mai 2018	
	<b>B</b>	a pris fin le 1 <sup>er</sup> novembre 2017	
	<b>C</b>	a cessé au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	
	<b>D</b>	est entré en vigueur de façon définitive au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	

	<b>8 -</b>	<b>Parmi ces offices centraux, cochez celui qui est rattaché directement à la DGGN :</b>	Colonne de repentir
	<b>A</b>	l'Office central de lutte contre la travail illégal	
	<b>B</b>	l'Office central de répression des violences faites aux personnes	
	<b>C</b>	l'Office central de répression du trafic illicite de stupéfiants	
	<b>D</b>	l'Office central de lutte contre le trafic de biens culturels	

	<b>9 -</b>	<b>Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et les tueries de masse, les brigades anti-criminalité sont des entités d'intervention :</b>	Colonne de repentir
	<b>A</b>	de premier niveau	
	<b>B</b>	de second niveau	
	<b>C</b>	de troisième niveau	
	<b>D</b>	de quatrième niveau	

	<b>10 -</b>	<b>Les nouveaux radars autonomes, déployés depuis septembre 2017, ont la possibilité :</b>	Colonne de repentir
	<b>A</b>	de contrôler la vitesse de deux véhicules simultanément	
	<b>B</b>	d'identifier le propriétaire d'un deux roues contrôlé en excès de vitesse par l'avant	
	<b>C</b>	d'être mobiles	
	<b>D</b>	de contrôler la vitesse d'un véhicule en mouvement dans une courbe	

	<b>11 -</b>	<b>Le numéro d'appel simplifié d'urgence du service national d'accueil téléphonique pour l'enfance en danger, plus communément appelé « Allô enfance en danger » est le :</b>	Colonne de repentir
	<b>A</b>	114	
	<b>B</b>	119	
	<b>C</b>	122	
	<b>D</b>	125	

	<b>12 -</b>	<b>Lorsqu'un policier fait usage d'une arme à feu ou d'une autre arme à projectile, il doit renseigner :</b>	Colonne de repentir
	<b>A</b>	GEOPOL	
	<b>B</b>	le FIJAIS	
	<b>C</b>	le TSUA	
	<b>D</b>	le TAJ	

	<b>13 -</b>	<b>Au sujet du concours d'officier de police, il est vrai :</b>	Colonne de repentir
	<b>A</b>	qu'il n'est pas obligatoire d'être titulaire du permis de conduire au moment du passage du concours	
	<b>B</b>	qu'une taille minimum est requise	
	<b>C</b>	qu'il n'existe plus d'âge limite pour présenter le concours	
	<b>D</b>	que les candidats au concours de plus de 45 ans sont dispensés des épreuves sportives	

	<b>14 -</b>	<b>Le prix du quai des Orfèvres 2018 a été décerné à Sylvain FORGE, pour son roman :</b>	Colonne de repentir
	<b>A</b>	Le sang des innocents	
	<b>B</b>	Et enfin se laisser mourir...	
	<b>C</b>	Mortels trafics	
	<b>D</b>	Tension extrême	

<b>15 -</b>	<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le directeur des ressources et des compétences de la police nationale est :</b>	Colonne de repentir
<b>A</b>	Michèle KIRRY	
<b>B</b>	Marie-France MONEGER-GUYOMARCH'	
<b>C</b>	Gérard CLERISSI	
<b>D</b>	Philippe LUTZ	

<b>16 -</b>	<b>Le logiciel PARAFE est un logiciel :</b>	Colonne de repentir
<b>A</b>	d'enregistrement du courrier	
<b>B</b>	interne à la police aux frontières	
<b>C</b>	de rédaction des procédures, en test dans certains départements depuis janvier 2018	
<b>D</b>	de diffusion de signalement d'individus dangereux	

<b>17 -</b>	<b>Le fait pour le conducteur d'un véhicule deux roues, soumis à la détention d'un permis à points, de ne pas porter de gants conformes à la réglementation relative aux équipements de protection individuelle, est constitutif :</b>	Colonne de repentir
<b>A</b>	d'une contravention de 5 <sup>ème</sup> classe uniquement	
<b>B</b>	d'une contravention de 4 <sup>ème</sup> classe et de la perte de deux points	
<b>C</b>	d'une contravention de 3 <sup>ème</sup> classe et de la perte d'un point.	
<b>D</b>	Cela ne constitue pas une infraction	

<b>18 -</b>	<b>La plate-forme PHAROS est rattachée à la :</b>	Colonne de repentir
<b>A</b>	DCSP	
<b>B</b>	DCPAF	
<b>C</b>	DCPJ	
<b>D</b>	DGGN	

<b>19 -</b>	<b>Les centres de coopération policière et douanière (CCPD) sont répartis sur l'ensemble des frontières de la France avec ses voisins européens. Il existe un C.C.P.D. :</b>	Colonne de repentir
<b>A</b>	au Perthus (France)	
<b>B</b>	à San Sébastian (Espagne)	
<b>C</b>	à Bellino (Italie)	
<b>D</b>	à Montgenèvre (France)	

	<b>20 -</b>	<b>Les Compagnies Républicaines de Sécurité ont pour emblème, depuis leur création :</b>	Colonne de repentir
	<b>A</b>	un chêne	
	<b>B</b>	une feuille d'érable	
	<b>C</b>	un flambeau	
	<b>D</b>	un aigle	

	<b>21 -</b>	<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Préfet de police en poste à Paris est :</b>	Colonne de repentir
	<b>A</b>	Michel DELPUECH	
	<b>B</b>	Michel CADOT	
	<b>C</b>	François MOLINS	
	<b>D</b>	Nicolas DUBOIS	

	<b>22 -</b>	<b>L'article L. 3513-6 du Code de la santé publique indique que toute violation de l'interdiction de vapoter dans un lieu de travail à usage collectif est punie d'une contravention :</b>	Colonne de repentir
	<b>A</b>	de 4 <sup>ème</sup> classe	
	<b>B</b>	de 3 <sup>ème</sup> classe	
	<b>C</b>	de 2 <sup>ème</sup> classe.	
	<b>D</b>	Il n'est pas interdit de vapoter dans les lieux de travail à usage collectif	

	<b>23 -</b>	<b>Au sujet des chiens dangereux de première et deuxième catégorie, il est vrai que :</b>	Colonne de repentir
	<b>A</b>	les chiens de deuxième catégorie sont autorisés dans les transports en commun, sous certaines conditions	
	<b>B</b>	les chiens de race Rotweiller sont classés dans la première catégorie	
	<b>C</b>	les personnes âgées de moins de 18 ans peuvent détenir un chien de deuxième catégorie, sous certaines conditions	
	<b>D</b>	la stérilisation des chiens des première et deuxième catégories est obligatoire avant toute cession, qu'elle soit à titre onéreux ou gratuit	

	<b>24 -</b>	<b>Lorsqu'un fonctionnaire de police souhaite s'inscrire sur un réseau social :</b>	Colonne de repentir
	<b>A</b>	il doit, depuis le 1 <sup>er</sup> novembre 2017, en faire la déclaration à son autorité hiérarchique	
	<b>B</b>	il ne doit se départir, en aucune circonstance, de sa dignité	
	<b>C</b>	il a interdiction formelle d'afficher sa qualité de policier.	
	<b>D</b>	Les fonctionnaires de police n'ont plus la possibilité de s'inscrire sur les réseaux sociaux depuis le 1 <sup>er</sup> novembre 2017	

<b>25 -</b>	<b>Au sujet de la réserve citoyenne de la police nationale, il est vrai :</b>	Colonne de repentir
<b>A</b>	qu'elle est ouverte à toute personne âgée de plus de 16 ans	
<b>B</b>	que les réservistes peuvent participer aux « opérations tranquillité vacances »	
<b>C</b>	que le contrat d'engagement est de deux ans, renouvelable une fois	
<b>D</b>	que les réservistes citoyens sont rémunérés à hauteur de 24 heures hebdomadaires	

<b>26 -</b>	<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le directeur central de la police aux frontières est :</b>	Colonne de repentir
<b>A</b>	Mireille BALLESTRAZZI	
<b>B</b>	Brigitte LAFOURCADE	
<b>C</b>	Frédéric DUPUCH	
<b>D</b>	Fernand GONTIER	

<b>27 -</b>	<b>Le dispositif NEO (Nouvel Equipement Opérationnel) :</b>	Colonne de repentir
<b>A</b>	vient en complément des PDA actuellement en dotation dans les services	
<b>B</b>	permettra un accès à Cheops NG via smartphones et tablettes	
<b>C</b>	permettra la rédaction des procédures judiciaires en temps réel	
<b>D</b>	se substitue à l'utilisation du système radio ACROPOL	

<b>28 -</b>	<b>Le service de la protection :</b>	Colonne de repentir
<b>A</b>	a été créé en 2003	
<b>B</b>	est placé directement sous l'autorité du ministre de l'Intérieur	
<b>C</b>	Assure , entre autre, la sécurité des bâtiments de l'administration centrale du ministère de l'Intérieur	
<b>D</b>	est dirigé par un commissaire divisionnaire et un colonel de gendarmerie	

<b>29 -</b>	<b>Le 1<sup>er</sup> septembre 2017, une étude menée par la DGPN, la DGGN et la Délégation aux victimes établissait que le nombre de victimes décédées sous la violence de leur partenaire ou ex-partenaire s'élevait, en 2016, à :</b>	Colonne de repentir
<b>A</b>	138	
<b>B</b>	213	
<b>C</b>	349	
<b>D</b>	423	



<b>30 -</b>	<b>La police de sécurité du quotidien :</b>	Colonne de repentir
<b>A</b>	est entrée en vigueur au 1 <sup>er</sup> janvier 2018 sur l'ensemble des circonscriptions de police	
<b>B</b>	est une mesure qui permet de mutualiser les effectifs de la police nationale et des polices municipales	
<b>C</b>	va être expérimentée sur une quinzaine de sites au cours de l'année 2018	
<b>D</b>	a été mise en place par Lionel JOSPIN puis abandonnée par Nicolas SARKOZY	

<b>31 -</b>	<b>DIALOGUE est :</b>	Colonne de repentir
<b>A</b>	une base de données du ministère de l'Intérieur qui contient toutes les informations RH d'un agent	
<b>B</b>	un logiciel de gestion du courrier, dédié aux préfetures	
<b>C</b>	une base de donnée permettant de gérer les incorporations en écoles des lauréats des concours de la police nationale	
<b>D</b>	un logiciel de la police nationale permettant les diffusions urgentes	

<b>32 -</b>	<b>L'acronyme PNIJ signifie :</b>	Colonne de repentir
<b>A</b>	plateforme nationale d'identité judiciaire	
<b>B</b>	plan national d'intervention judiciaire	
<b>C</b>	plateforme nationale de recensement des instructions judiciaires	
<b>D</b>	plateforme nationale des interceptions judiciaires	

<b>33 -</b>	<b>SIGNAL-DISCRI est une cellule d'alerte mise en place le 22 septembre 2017 dont le but est de :</b>	Colonne de repentir
<b>A</b>	recueillir les signalements de particuliers, victimes d'une discrimination, quelle qu'elle soit	
<b>B</b>	traiter les situations de discrimination et de harcèlement se déroulant au sein de la police nationale	
<b>C</b>	traiter l'ensemble des situations de harcèlement au travail, se déroulant dans l'ensemble des structures de l'administration de l'Etat	
<b>D</b>	recueillir les plaintes pour discrimination subies lors d'entretien d'embauche	

	<b>34 -</b>	<b>Les centres éducatifs fermés :</b>	Colonne de repentir
	<b>A</b>	accueillent uniquement les mineurs de 16 à 18 ans	
	<b>B</b>	sont destinés à des mineurs multirécidivistes placés sous contrôle judiciaire	
	<b>C</b>	permettent de placer un mineur pour une durée d'un an, renouvelable une fois au maximum	
	<b>D</b>	ont été supprimés en 2016	

	<b>35 -</b>	<b>La police nationale vient de lancer un site internet à destination des enfants qui a pour nom :</b>	Colonne de repentir
	<b>A</b>	kidpolice.fr	
	<b>B</b>	kyddypol.fr	
	<b>C</b>	lesenfantsdelapolicenationale.fr	
	<b>D</b>	policejunior.fr	

	<b>36 -</b>	<b>En métropole, les zones de défense et de sécurité sont au nombre de :</b>	Colonne de repentir
	<b>A</b>	5	
	<b>B</b>	6	
	<b>C</b>	7	
	<b>D</b>	8	

	<b>37 -</b>	<b>La préparation par correspondance au concours interne d'officier de police, ouverte aux membres du corps d'encadrement et d'application se déroule à :</b>	Colonne de repentir
	<b>A</b>	l'ENSP Cannes-Ecluse	
	<b>B</b>	l'ENSP Saint-Cyr-au-Mont-d'Or	
	<b>C</b>	la sous direction des méthodes et de l'appui à Clermont-Ferrand	
	<b>D</b>	l'ENSAPN Toulouse	

	<b>38 -</b>	<b>Le centre national des techniques d'intervention et du secourisme est rattaché à :</b>	Colonne de repentir
	<b>A</b>	La DRCPN	
	<b>B</b>	l'IGPN	
	<b>C</b>	La DCSP	
	<b>D</b>	La DCRFPN	

<b>39 -</b>	<b>L'assignation à résidence avec surveillance électronique d'une personne mise en examen :</b>	Colonne de repentir
<b>A</b>	est possible si la personne encourt une peine d'emprisonnement correctionnel de plus de sept ans ainsi qu'un suivi socio-judiciaire	
<b>B</b>	est possible lorsque la personne est coupable de violences ou menaces sur son conjoint, quelle que soit la peine encourue	
<b>C</b>	est choisie pour une durée de 3 mois renouvelable par tranche de 3 mois	
<b>D</b>	peut être mise en œuvre par un magistrat, quel que soit le cadre d'enquête	

<b>40 -</b>	<b>L'institut national de police scientifique (INPS) est composé d'un service central, localisé à Lyon, et des laboratoires issus de la police nationale, qui sont au nombre de :</b>	Colonne de repentir
<b>A</b>	5	
<b>B</b>	7	
<b>C</b>	9	
<b>D</b>	11	

<b>41 -</b>	<b>Les locaux de garde à vue peuvent être visités à tout moment par :</b>	Colonne de repentir
<b>A</b>	le bâtonnier de l'ordre des avocats	
<b>B</b>	un préfet	
<b>C</b>	un parlementaire français	
<b>D</b>	tout citoyen	

<b>42 -</b>	<b>Le propriétaire ou détenteur d'un chien pourra faire l'objet de poursuites pénales pour homicide involontaire commis par son animal :</b>	Colonne de repentir
<b>A</b>	si son chien est classé dans la première catégorie uniquement	
<b>B</b>	si son chien est classé dans la seconde catégorie uniquement	
<b>C</b>	quel que soit le type ou la race du chien	
<b>D</b>	si le chien divague sans laisse ni muselière	

<b>43 -</b>	<b>L'office central de lutte contre la corruption et les infractions financières et fiscales :</b>	Colonne de repentir
<b>A</b>	a été créé en 2015	
<b>B</b>	diligente des enquêtes en matière de corruption nationale et internationale	
<b>C</b>	est placé sous l'autorité de la DGGN	
<b>D</b>	est composé de policiers et de gendarmes uniquement	

44 -	<b>Selon une note AMARIS, lorsqu'un engin explosif de la seconde guerre mondiale est découvert chez un particulier et que les services de police sont requis, il convient de :</b>	Colonne de repentir
A	laisser les explosifs sur place et indiquer au propriétaire qu'il doit joindre les services de l'armée, seuls compétents en la matière	
B	transporter immédiatement les explosifs au commissariat, dans le véhicule de police	
C	établir un périmètre de sécurité et attendre les services spécialisés de déminage	
D	recenser le nombre exact d'explosif et leur catégorie, les laisser sur place, puis transmettre un procès-verbal descriptif aux services de la protection civile, pour intervention ultérieure	

45 -	<b>Selon la loi du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme, le fait, pour une personne ayant autorité, de faire participer un mineur à une entreprise terroriste :</b>	Colonne de repentir
A	n'est plus une infraction pénale	
B	est puni d'une contravention de 5ème classe	
C	est un délit	
D	est un crime	

46 -	<b>Mise en production en novembre 2017, l'application « CRIM IN » est une application dédiée aux personnels :</b>	Colonne de repentir
A	affectés dans les services d'identité judiciaire	
B	affectés à INTERPOL	
C	en charge des crimes internationaux	
D	en charge de la cybercriminalité	

47 -	<b>Dans la cadre de la lutte contre les conduites après usage de stupéfiants, les prélèvements salivaires :</b>	Colonne de repentir
A	sont réalisés par le conducteur lui-même, à l'aide d'un kit, sous le contrôle de l'APJ ou de l'OPJ	
B	sont réalisés uniquement par un OPJ, lors du contrôle du conducteur	
C	ne sont possibles que si le conducteur est d'abord positif lors d'un dépistage de l'alcoolémie	
D	ne sont autorisés que sur réquisition du procureur de la République	

48 -	<b>Le fait de faire, de mauvaise foi, des biens ou du crédit de la société, un usage que l'on sait contraire à l'intérêt de celle-ci, à des fins personnelles ou pour favoriser une société ou une entreprise dans laquelle on est intéressé directement ou indirectement constitue :</b>	Colonne de repentir
A	un abus de bien social	
B	une banqueroute	
C	une concussion	
D	un blanchiment	

<b>49 -</b>	<b>La fouille intégrale :</b>	Colonne de repentir
<b>A</b>	doit être réalisée systématiquement sur chaque individu placé en garde à vue, avant son entrée en cellule de garde à vue	
<b>B</b>	doit être réalisée uniquement si elle est indispensable pour les nécessités de l'enquête	
<b>C</b>	est décidée uniquement par le procureur de la République	
<b>D</b>	doit être effectuée par un médecin	

<b>50 -</b>	<b>Les appels téléphoniques malveillants réitérés et les envois de messages malveillants, émis par la voie des communications électroniques sont constitutifs :</b>	Colonne de repentir
<b>A</b>	d'une contravention de 3ème classe	
<b>B</b>	d'une contravention de 5ème classe	
<b>C</b>	d'un délit non puni d'une peine d'emprisonnement	
<b>D</b>	d'un délit puni d'une peine d'emprisonnement et d'une amende	

<b>51 -</b>	<b>La durée de la réclusion criminelle ou détention criminelle à temps est de :</b>	Colonne de repentir
<b>A</b>	5 ans au moins	
<b>B</b>	10 ans au moins	
<b>C</b>	15 ans au moins	
<b>D</b>	20 ans au moins	

<b>52 -</b>	<b>Le fichier des objets et véhicules signalés :</b>	Colonne de repentir
<b>A</b>	contient les données de la police nationale et de la gendarmerie nationale	
<b>B</b>	est géré par la direction centrale de la sécurité publique	
<b>C</b>	contient 25 catégories d'objets	
<b>D</b>	conserve les traces des consultations pendant 10 ans	

<b>53 -</b>	<b>L'outil d'investigation et de communication opérationnelle de police (ODICOP) :</b>	Colonne de repentir
<b>A</b>	peut concerner les personnes soupçonnées d'être l'auteur d'une infraction	
<b>B</b>	regroupe des fiches rédigées par une unité centralisée, dédiée	
<b>C</b>	est un fichier exploité par la DGGN	
<b>D</b>	permet la diffusion urgente de fiches sur intranet	

<b>54 -</b>	<b>Est une sanction du 1er groupe :</b>	Colonne de repentir
<b>A</b>	le blâme	
<b>B</b>	la rétrogradation	
<b>C</b>	l'abaissement d'échelon	
<b>D</b>	l'exclusion temporaire de fonction pour une durée de 3 mois à 2 ans	

<b>55 -</b>	<b>Les fonctionnaires de police peuvent prétendre à des jours enfant malade dans la limite de :</b>	Colonne de repentir
<b>A</b>	6 par an, sans dérogation possible	
<b>B</b>	15 par an, s'ils sont consécutifs et pris en une seule fois, et que l'autre parent ne peut pas y prétendre	
<b>C</b>	15 par an, non consécutifs, si l'autre parent ne peut y prétendre dans le cadre de son emploi	
<b>D</b>	10 par an, si l'autre parent est à la recherche d'un emploi	

<b>56 -</b>	<b>Lorsqu'une personne est entendue dans le cadre d'une audition libre :</b>	Colonne de repentir
<b>A</b>	elle a le droit de faire aviser sa famille ou son employeur	
<b>B</b>	elle n'a pas le droit de garder le silence	
<b>C</b>	elle a le droit de se faire assister d'un avocat, uniquement si les faits qui lui sont reprochés constituent un crime	
<b>D</b>	elle n'a pas le droit à un examen médical	

<b>57 -</b>	<b>Le défenseur des droits :</b>	Colonne de repentir
<b>A</b>	est une autorité administrative indépendante	
<b>B</b>	est élu par les membres du gouvernement	
<b>C</b>	est nommé pour 5 ans	
<b>D</b>	peut voir son mandat renouvelé une fois	

<b>58 -</b>	<b>Constituant l'organe central national chargé de la coopération opérationnelle internationale de police, la section centrale de coopération opérationnelle de police (SCCOPOL) dépend de la :</b>	Colonne de repentir
<b>A</b>	direction centrale de la sécurité publique	
<b>B</b>	direction centrale de la police judiciaire	
<b>C</b>	direction centrale de la sécurité intérieure	
<b>D</b>	direction centrale de la police aux frontières	

<b>59 -</b>	<b>Le service d'information, de renseignement et d'analyse stratégique sur la criminalité organisée (SIRASCO) :</b>	Colonne de repentir
<b>A</b>	est co-dirigé par un commissaire de police et un colonel de gendarmerie	
<b>B</b>	est composé de policiers et de gendarmes	
<b>C</b>	est placé au sein de la DGSI	
<b>D</b>	est composé d'un bureau unique, situé à Nanterre (92)	

	<b>60 -</b>	<b>Le placement sous contrôle judiciaire d'un individu ne peut pas être ordonné par :</b>	Colonne de repentir
	<b>A</b>	le juge d'instruction	
	<b>B</b>	la chambre de l'instruction	
	<b>C</b>	le juge des libertés et de la détention	
	<b>D</b>	le procureur de la République	

	<b>61 -</b>	<b>Un OPJ peut se voir interdire définitivement d'exercer ses attributions judiciaires sur le territoire national par :</b>	Colonne de repentir
	<b>A</b>	le ministre de l'Intérieur	
	<b>B</b>	le garde des Sceaux	
	<b>C</b>	le procureur général	
	<b>D</b>	la chambre de l'instruction	

	<b>62 -</b>	<b>Dans le cadre du dispositif des lanceurs d'alerte, l'autorité chargée «d'orienter vers les autorités compétentes toute personne signalant une alerte dans les conditions fixées par la loi, de veiller aux droits et libertés de cette personne » est :</b>	Colonne de repentir
	<b>A</b>	le procureur de la République	
	<b>B</b>	le médiateur de la République	
	<b>C</b>	la HALDE	
	<b>D</b>	le Défenseur des droits	

	<b>63 -</b>	<b>Au sujet du corps de commandement, il est vrai :</b>	Colonne de repentir
	<b>A</b>	qu'il comporte 4 grades	
	<b>B</b>	que le grade de lieutenant a été supprimé	
	<b>C</b>	qu'un nouveau grade de lieutenant-colonel a été créé	
	<b>D</b>	que les élèves officiers sont désormais formés à l'ENSP Saint Cyr au Mont D'or	

	<b>64 -</b>	<b>Rattachée jusqu'alors à la DCPJ, la police technique et scientifique a été réformée en 2017. Cette réforme a eu pour conséquence :</b>	Colonne de repentir
	<b>A</b>	la disparition de l'Institut national de Police scientifique (INPS)	
	<b>B</b>	la création du service central de la police technique et scientifique (SCPTS)	
	<b>C</b>	la création d'une école nationale de PTS à Ecully (69) destinée à la formation de l'ensemble personnels techniques et scientifiques de la police nationale	
	<b>D</b>	la disparition de la moitié des laboratoires de police techniques et scientifiques sur le territoire métropolitain	

<b>65 -</b>	<b>Au sujet du cabinet AMARIS, il est vrai :</b>	Colonne de repentir
<b>A</b>	qu'il a été créé au sein de la DRCPN	
<b>B</b>	qu'il est chargé d'harmoniser l'ensemble des mutuelles offertes aux fonctionnaires de police	
<b>C</b>	qu'il est composé uniquement de personnels non fonctionnaires de police	
<b>D</b>	que l'acronyme AMARIS signifie Améliorer la Maîtrise des Activités et des RISques au sein de la police nationale	

<b>66 -</b>	<b>Pour faire suite à la volonté du DGPN de créer un nouvel outil de rédaction des procédures dans le but de remplacer l'actuel, vécu comme très contraignant par ses utilisateurs, le LRP4/SCRIBE devrait être déployé à l'ensemble des effectifs de police et de gendarmerie en :</b>	Colonne de repentir
<b>A</b>	2018	
<b>B</b>	2019	
<b>C</b>	2020	
<b>D</b>	2021	

<b>67 -</b>	<b>La division nationale de la documentation criminelle et de la coordination de la police technique :</b>	Colonne de repentir
<b>A</b>	est une division de la SCPTS	
<b>B</b>	est basée quai de la Rapée à PARIS (12)	
<b>C</b>	a été créée à la suite de suppression de la SDPTS	
<b>D</b>	est une division du ST(SI) <sup>2</sup>	

<b>68 -</b>	<b>Au sein de la DRCPN, l'acronyme BAJIS signifie :</b>	Colonne de repentir
<b>A</b>	bureau administratif, juridique et social	
<b>B</b>	bureau des avancements à titre judiciaire et social	
<b>C</b>	bureau des affaires judiciaires et syndicales	
<b>D</b>	bureau des affaires juridiques et statutaires	

<b>69 -</b>	<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le médiateur interne de la police nationale est :</b>	Colonne de repentir
<b>A</b>	Pierre-Edouard COLLIEX	
<b>B</b>	Frédéric PECHENARD	
<b>C</b>	Frédéric LAUZE	
<b>D</b>	Jean-François DESMARET	



<b>70 -</b>	<b>Au sujet du plan VIGIPIRATE, il est vrai :</b>	Colonne de repentir
<b>A</b>	qu'il compte 4 niveaux d'alerte depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2018	
<b>B</b>	qu'il comporte un plan CYBERINTRUS	
<b>C</b>	que le niveau d'alerte est défini par le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale	
<b>D</b>	qu'il comporte une centaine de mesures seulement	

<b>71 -</b>	<b>L'odorologie est une technique qui consiste à faire comparer par des chiens des traces odorantes prélevées sur des scènes de crime, et les odeurs corporelles de suspects ou de victime. Cette technique :</b>	Colonne de repentir
<b>A</b>	n'est pas encore reconnue en France et n'est qu'au stade expérimental	
<b>B</b>	consiste à faire venir des chiens directement sur la scène d'infraction	
<b>C</b>	consiste à faire procéder à une reconnaissance par deux chiens, qui doivent reconnaître positivement la même odeur, positionnée différemment, au moins deux fois en trois passages	
<b>D</b>	n'a aucune valeur dans une procédure judiciaire en France	

<b>72 -</b>	<b>Au sujet de la Police aux Frontières, il est vrai :</b>	Colonne de repentir
<b>A</b>	qu'elle a été, à sa création, rattachée à la Direction des Renseignements Généraux	
<b>B</b>	qu'elle dispose de deux offices centraux, dont un co-dirigé par un colonel de gendarmerie et un commissaire de police	
<b>C</b>	qu'elle est divisée en 6 directions zonales	
<b>D</b>	qu'elle a pour principale mission d'assurer la sûreté dans tous les moyens de transport nationaux	

<b>73 -</b>	<b>En cas de découverte d'un engin explosif improvisé (E.E.I.), les policiers primo intervenants doivent mettre en place un périmètre de sécurité d'un rayon minimal de :</b>	Colonne de repentir
<b>A</b>	50 mètres à couvert	
<b>B</b>	100 mètres à couvert	
<b>C</b>	150 mètres à couvert	
<b>D</b>	200 mètres à couvert	

<b>74 -</b>	<b>La loi du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme, permet des visites domiciliaires et des saisies dans le but de prévenir des faits terroristes. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette procédure :</b>	Colonne de repentir
<b>A</b>	il est possible d'effectuer une visite dans un lieu affecté à l'exercice de l'activité professionnelle d'un avocat	
<b>B</b>	seul le procureur de la République territorialement compétent peut autoriser ces visites	
<b>C</b>	seul le juge des libertés et de la détention du TGI de Paris peut autoriser ces visites	
<b>D</b>	ces visites ne sont en aucun cas possibles en dehors des heures légales (06h00-21h00)	

75 -	<b>Le contrôle d'identité dit « Schengen » permet de contrôler l'identité de toute personne, quel que soit son comportement, en vue de vérifier le respect des obligations de détention, de port et de présentation des titres et documents prévus par la loi dans une zone comprise entre la frontière terrestre de la France avec les Etats parties à la convention. Dans le cadre de la loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme, ces contrôles peuvent s'opérer :</b>	Colonne de repentir
A	dans la zone librement accessible des gares ferroviaires uniquement	
B	à l'intérieur des gares, à l'exception des quais	
C	aux abords de toutes les gares internationales	
D	aux abords des gares internationales ouvertes au trafic avec les autres Etats membres de l'espace Schengen	

76 -	<b>La prescription d'une peine délictuelle est de :</b>	Colonne de repentir
A	3 ans	
B	4 ans	
C	5 ans	
D	6 ans	

77 -	<b>Le bureau central des sources :</b>	Colonne de repentir
A	est un service de la DGSI	
B	est placé au sein du service interministériel d'assistance technique	
C	répertorie l'ensemble des informateurs de la police nationale, y compris ceux des services de renseignements	
D	est un bureau indépendant, géré directement par le ministre de l'Intérieur	

78 -	<b>Le fait de soumettre une personne à des tortures ou à des actes de barbarie, sans aggravation, est puni de :</b>	Colonne de repentir
A	10 ans de réclusion criminelle	
B	15 ans de réclusion criminelle	
C	20 ans de réclusion criminelle	
D	30 ans de réclusion criminelle	

	<b>79 -</b>	<b>Créé en 2017, le service national des enquêtes administrative de sécurité :</b>	Colonne de repentir
	<b>A</b>	est confié à un service extérieur de l'Etat	
	<b>B</b>	est rattaché à la DGPN	
	<b>C</b>	procède aux enquêtes des personnes demandeuses d'autorisations d'armes uniquement	
	<b>D</b>	ne peut réaliser des enquêtes qu'à l'initiative de l'autorité administrative	

	<b>80 -</b>	<b>La commission chargée fin 2016 par Bernard CAZENEUVE de rendre un rapport en vue de réformer les règles d'ouverture du feu par les policiers, a pour nom, commission :</b>	Colonne de repentir
	<b>A</b>	Coulon	
	<b>B</b>	Cazau-Charles	
	<b>C</b>	Bergougnoux	
	<b>D</b>	Guyomar	

**FIN DU QCM**

